

L'UE, moteur de la coopération

La coopération entre États forestiers voisins est souvent soutenue par des mécanismes de financements développés par l'Union européenne, à des échelles variées, allant d'expérimentations de gestion de massifs transfrontaliers à des projets de recherche pluriannuels portés par une dizaine d'États.



Forêt Noire en Allemagne. Lili Kovac pour Unsplash.

« Il n'existe pas de programme unique de coopération forestière en Europe », introduit Benjamin Chapelet, ingénieur forestier responsable des coopérations européennes et internationales au CNPF. Depuis deux ans, il est chargé de coordonner les participations des agents du CNPF et de l'Institut pour le développement forestier, et de la veille active des possibilités de financements et des appels à projets pouvant intéresser les forestiers français. « Le CNPF s'implique dans les projets européens depuis les années 1990 », rappelle-t-il. « L'Europe offre de nombreuses possibilités de financement. Les équipes du CNPF en régions sont surtout impliquées dans les Interreg, tandis que l'Institut pour le développement forestier¹ s'implique surtout dans les programmes Horizon et LIFE », précise Benjamin Chapelet.

« 37 % des Européens vivent dans des zones frontalières »

Interreg, pour la coopération territoriale

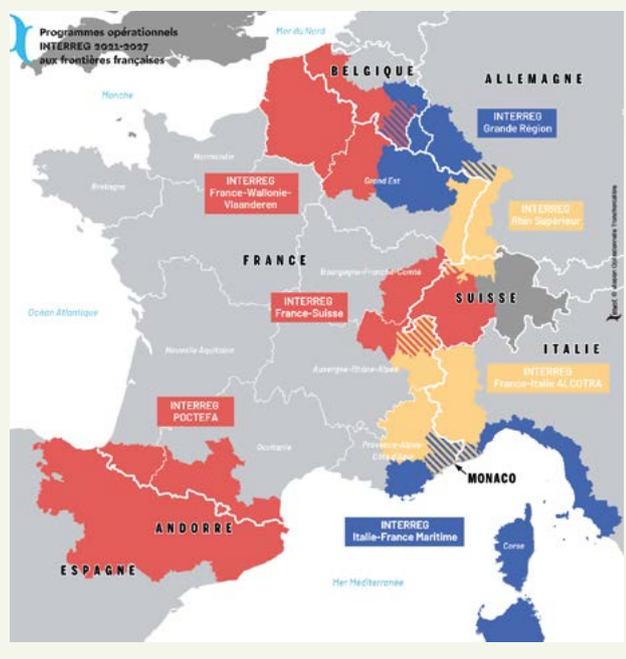
« 37,5 % de la population de l'UE vivent dans des zones frontalières, le long de quelque 38 frontières internes. Développé pour la première fois en tant qu'initiative communautaire en 1990, le programme Interreg a été réorganisé en tant qu'objectif officiel de la politique de cohésion européenne en 2000 », selon la Commission européenne. Ses missions : financer le développement régional.

Selon le découpage géographique, on distingue trois types d'Interreg (A, B, C) financés via le fonds FEDER (Fonds européen de développement régional) et les conseils régionaux.

1. CNPF-IDF, organisme de R&D du CNPF.

Les sept programmes transfrontaliers Interreg A en France

Sources : Europe en France, Agence nationale de cohésion des territoires et ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.



Les différents Interreg émettent régulièrement des appels à projets, dont certains peuvent concerner la forêt. « Le CNPF fait partie des partenaires forestiers, et nous sommes parfois lauréats. Les problématiques traitées dans les Interreg sont variables en fonction des régions. Sur la façade franco-espagnole par exemple, de part et d'autre du massif pyrénéen, les forestiers se préoccupent des questions d'exploitation en zone difficile, conduisent des expérimentations autour de la mobilisation, indique Benjamin Chapelet. Sur la zone de coopération alpine, les partenaires français, italiens et autrichiens s'intéressent aux services écosystémiques » (voir la présentation de ForestEcoValue en page 28). « Sur la façade atlantique, des équipes irlandaises, françaises, espagnoles et portugaises viennent de lancer le second volet du programme Reinforce », complète-t-il. La première phase de Reinforce avait conduit à la mise en place d'un réseau de 38 arboretums, installés du Portugal à l'Écosse en passant par l'ouest de la France. Ils sont conçus selon un protocole unique, pour tester l'adaptation de dizaines d'essences au changement climatique.

Horizon, pour coordonner la recherche forestière

Sur le volet « R&D forestière », les organismes français et européens peuvent compter sur les

mécanismes Horizon Europe et LIFE pour accélérer les projets de recherche. « Actuellement, deux projets d'envergure sont portés par Horizon », indique Benjamin Chapelet. « Forest4EU est un programme de partage de connaissances, dont l'ambition est de faire la synthèse d'une centaine de projets d'innovation financés par le FAEDER². Le programme Foradvice, débuté en janvier 2025, porte une forte ambition. Il s'agit de créer un réseau au sein des 27 membres afin de faciliter le transfert de connaissances et de créer un référentiel commun pour la transmission du savoir forestier en Europe », détaille-t-il.

2. Outil de financement de la Politique agricole commune, piloté en France par les Régions.

Le volet « Forêt durable » du PEI-AGRI : zoom sur 25 projets européens significatifs

Le PEI-AGRI est une initiative européenne qui permet de mettre en lien des acteurs issus de différents secteurs (scientifiques, agriculteurs, entreprises, collectivités, associations) afin de répondre à des problématiques agricoles et d'accélérer le partage d'innovations. Les projets soutenus sont financés, à hauteur de plusieurs millions d'euros, par le programme européen de recherche innovation Horizon 2020. Lancé par le Réseau rural national et mené par le CNPF, en collaboration avec le GIP ECOFOR et l'Institut européen de la forêt cultivée (IEFC), le programme Forêt durable du dernier PEI-AGRI (2021-2023) a permis de centraliser et de valoriser les résultats des projets forestiers français et européens menés entre 2014-2022. 25 projets d'envergure, financés soit par le FEADER soit par le programme Horizon 2020, ont été retenus et ont fait l'objet d'actions de communication auprès des acteurs forestiers. Une brochure synthétique présente ces 25 expérimentations en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique. « Ces projets revêtent une grande diversité, tant par leurs thématiques (procédé nouveau, conduite technique, outil de connaissance, innovation organisationnelle...), que par leurs structures coordinatrices (établissement public, organisme de recherche, Parc naturel régional, association, interprofession...) ou par leur application dans la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval », explique le Réseau rural français.

3. Outil de financement de la Politique agricole commune.



S'inspirer des forestiers voisins : l'importance des voyages d'étude

En complément des programmes structurés liés à l'Union européenne, aux collectivités territoriales et aux organismes de recherche, les associations forestières profitent, elles, de voyages d'étude et de tournées forestières pour parfaire les connaissances et importer de bonnes pratiques pertinentes. « Régulièrement, l'association Forêt Méditerranéenne organise pour ses membres un voyage d'environ quatre ou cinq jours dans un pays méditerranéen voisin », confirme Charles Dereix, président de Forêt Méditerranéenne. « Dans le cadre de nos travaux ordinaires, nous essayons d'avoir des contacts avec des partenaires à l'étranger. Pour notre cycle actuel, consacré aux sols et à l'eau, nous avons par exemple eu des échanges très positifs avec le Centre technique forestier de Catalogne. Ce partenaire nous a présenté les résultats d'une étude inédite sur les débits des fleuves du territoire, en fonction du climat et de la sylviculture en amont des bassins : les éclaircies menées y renforcent à la fois la forêt et la disponibilité en eau à l'aval », détaille-t-il.

Le juste niveau de coopération

« La coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion des forêts est essentielle. Elle permet de garantir l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre des territoires proches au niveau de leurs conditions environnementales ou climatiques. Elle permet également de soutenir la gestion commune de défis transfrontaliers, en particulier les conséquences du changement climatique sur les forêts », résume Fanny-Pomme Langue, déléguée générale de la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF). Pourtant, « la question de la coopération transfrontalière est liée à celle de la définition du niveau d'intervention politique le plus juste et efficace. Au cours des cinq dernières années, la mise en œuvre du Pacte vert de l'Union européenne a rendu la question du juste niveau d'intervention plus pertinente mais également plus sensible. Si l'Union européenne partage des compétences avec les États membres en matière



L'UE, principal financeur des projets transfrontaliers. Markus Spiske pour Unsplash.

d'environnement, de climat ou d'agriculture, l'autorisant logiquement à adopter des politiques qui concernent les forêts, les traités de l'Union européenne ne mentionnent pas la gestion forestière comme étant l'une de ces compétences. Or, certains développements politiques récents, au niveau européen, semblent aller dans une direction de prises de position de l'Union européenne quant aux pratiques de gestion forestières. Les propriétaires forestiers européens ont exprimé de fortes inquiétudes face à cette tendance. Le choix des pratiques de gestion doit être effectué au niveau local, sur la base des réglementations nationales et régionales existantes. La coopération transfrontalière a toute sa place pour échanger et comparer ces choix, et les coordonner lorsque nécessaire », conclut-elle.

Le groupe For Forest + réunit les nations forestières de l'UE

La France a rejoint à l'été 2024 la Finlande, l'Autriche, la Suède et la Slovénie au sein du groupe « For Forest + », le groupe des États membres de l'Union européenne pour la forêt. L'objectif du groupe For Forest + est d'échanger des connaissances et de meilleures pratiques et d'identifier des positions communes sur les questions de politique forestière, conformément au concept de gestion durable des forêts.